## **MOTION**

## Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables

Le budget 2017 de la Ville de Lausanne présente un déficit de CHF 39.0 millions, sur un total de charges de CHF 1.856 milliard, alors que le budget 2016 était légèrement bénéficiaire, avec un excédent prévu de CHF 0.3 million. La marge d'autofinancement prévisible pour 2017 de 73.2 millions ne suffira pas à couvrir les investissements nets de 204.4 millions.

Le résultat préoccupant attendu pour l'année 2017 s'explique par une contraction des recettes fiscales des entreprises (-CHF 13.5 millions par rapport au budget 2016), par une baisse des revenus en provenance des réseaux (-CHF 7.3 millions), par la mise en œuvre d'Equitas (coût de CHF 4.3 millions en 2017), et par une augmentation des amortissements à hauteur de CHF 10 millions. A eux seuls, ces quatre facteurs péjorent le budget de la Ville de Lausanne de CHF 35.1 millions. Consciente de la nature pérenne de ces détériorations, la Municipalité a annoncé avoir décidé de lancer un plan d'amélioration financière, dont l'enveloppe a été fixée à CHF 35 millions, et d'optimiser son plan des investissements.

Les dépenses et investissements prévus les prochaines années trouvent leurs sources dans des décisions populaires ou autorisées par le Conseil communal. Elles se justifient notamment par l'adaptation des infrastructures de transports et de sports et les réponses nécessaires aux besoins liés à l'augmentation de la population (écoles, crèches, culture, sécurité, etc.).

La Municipalité de Lausanne devra veiller à disposer des moyens nécessaires à une politique dynamique qui entraîne toute la région et le canton. Les projets majeurs ressortant du plan d'investissement devront être planifiés en tenant compte des moyens financiers à disposition de la collectivité.

Afin de s'assurer de moyens financiers en suffisance, la Municipalité dit avoir d'ores et déjà décidé de lancer un plan structurel d'amélioration financière (PSAF II). L'année 2017 sera consacrée à élaborer des mesures durables, qui déploieront progressivement leurs effets, à compter de l'exercice 2018. A la fin de la législature, les comptes de la Ville de Lausanne devraient s'en trouver bonifiés à hauteur de CHF 35 millions par an. Le PSAF II comporterait un volet consacré à des mesures d'économies et un volet consacré à des recettes nouvelles, sans augmentation de la fiscalité directe.

Face à cette volonté affichée par la Municipalité et à la nécessité d'y associer régulièrement le Conseil communal, face aux priorités qui doivent être définies, les soussignés demandent à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil communal une étude sur:

- 1. Les mesures structurelles d'améliorations financières possibles, sans augmenter l'imposition directe ou indirecte pour les Lausannoises et les Lausannois, et ce à hauteur de 35 millions pérennes au plus tard en 2021 ;
- 2. La façon dont la Municipalité compte informer le Conseil communal et en particulier sa Commission des finances des options prises concernant les mesures d'améliorations financières sur le fonctionnement de la commune et celles concernant le plan d'investissement.

Lausanne le 2 décembre 2016

Pierre Ethenoz, PLR

Florence Bettschart-Narbel, PLR

Matthieu Carrel, PLR